



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00038

Numéro SIREN : 487 871 063

Nom ou dénomination : LOUVRE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2013 sous le numéro de dépôt 3522

3522



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

S.A.R.L Louvre Participations

06 B 38

**Rapport du commissaire à la
transformation de la société Louvre
Participation (SARL) en société Louvre
Participation (SAS)**

S.A.R.L Louvre Participations
Villa Costebelle, 9 Avenue du Capitaine Scott, 06300 Nice
Ce rapport contient 3 pages
Référence : PL-JCL

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie
Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Aix-en-Provence - Bastia.

Siège social :
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 729 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 33 51 28 02 729



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

S.A.R.L Louvre Participations

Siège social : Villa Costebelle, 9 Avenue du Capitaine Scott, 06300 Nice
Capital social : € 10 000

Rapport du commissaire à la transformation de la société Louvre Participation (SARL) en société Louvre Participation (SAS)

A l'attention de l'Associée unique,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation

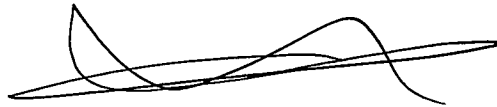
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sophia-Antipolis, le 14 mars 2013

KPMG Audit Sud-Est



Philippe Levert
Directeur Adjoint Côte d'Azur